

Barrages

Le risque de rupture de barrage est identifié sur tous les départements francs-comtois sauf le Territoire de Belfort. La région compte plus de 300 ouvrages hydrauliques classés de la façon

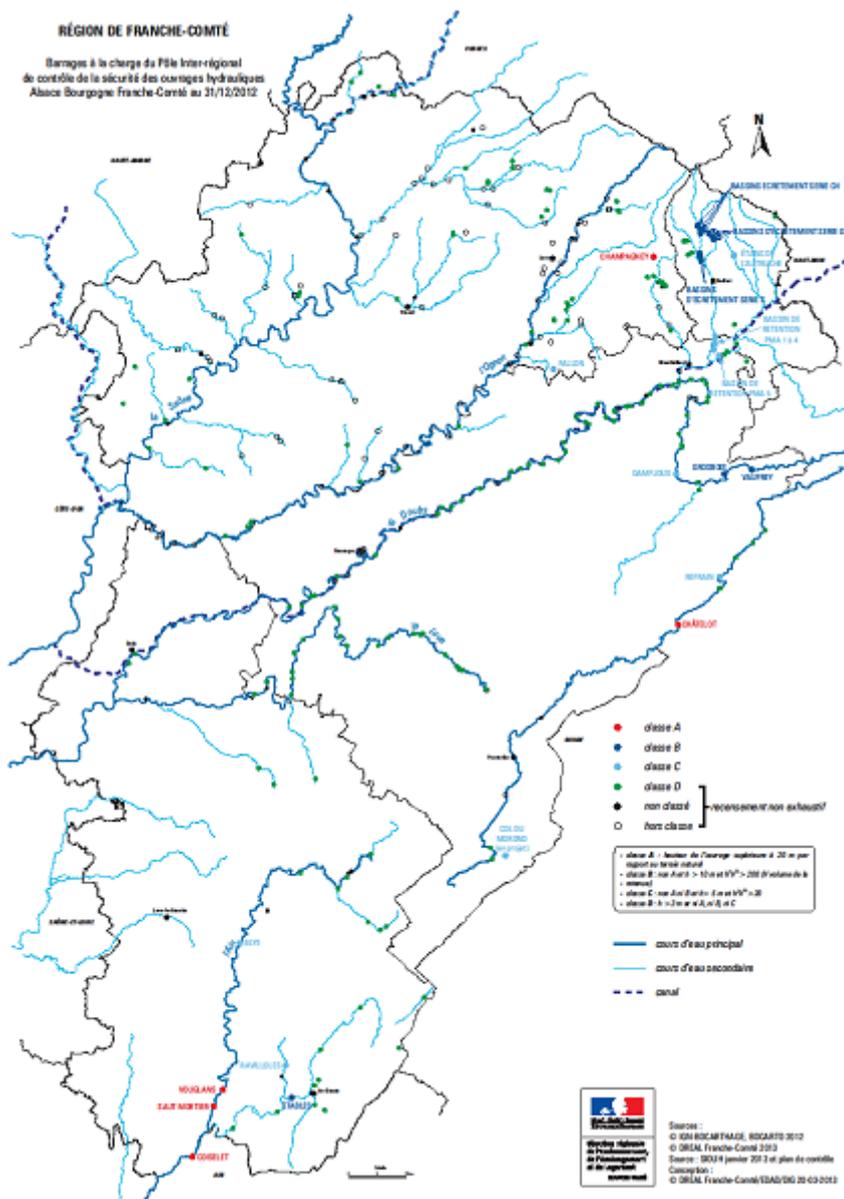
suivante :

Type de barrage	Franche-Comté
A	5
B	13
C	14
D	163
NC	15
?	97
Total	307

Le Plan de Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de Vouglans est approuvé. 3 PPI sont en cours d'élaboration : Châtelot (classe A), Champagney (classe A) et celui des ouvrages des bassins d'écrêtement de crue de la Rosemontoise et de la Savoureuse (catégorie B) prescrit par le préfet.

RÉGION DE FRANCHE-COMTÉ

Barrages à la charge de l'État Inter-régional
de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
Alsace Bourgogne Franche-Comté au 31/12/2012



- classe A
 - classe B
 - classe C
 - classe D
 - non classé
 - hors classe
- } recensement non exhaustif

- classe A : hauteur de l'ouvrage supérieure à 20 m par rapport au terrain naturel
- classe B : non A et $h > 10$ m et $h^2V^{1/3} > 200$ (V volume de la retenue)
- classe C : non A ni B et $h > 5$ m et $h^2V^{1/3} > 20$
- classe D : $h > 2$ m et ni A, ni B, ni C

- cours d'eau principal
- cours d'eau secondaire
- - - canal

Zoom sur ... le barrage de Vouglans

Le barrage de Vouglans (Jura), classé en catégorie A, est l'ouvrage hydraulique le plus important de la région avec une hauteur de 103 m au dessus de l'Ain et un volume retenu de 600 millions de m³ alimenté par un bassin versant de 1120 km².

Le barrage de Vouglans a été construit sur l'Ain entre 1964 et 1969. Il est situé dans le département du Jura, sur les communes de Cernon (rive droite) et Lect (rive gauche). Il constitue le 3ème lac de retenue en France par son volume.

Ce barrage voute « pure » a été édifié dans un objectif de production d'électricité et de rétention des fortes crues de l'Ain.

La production d'énergie se fait par trois conduites forcées alimentant 3 turbines réversibles. La production annuelle exploitée par EDF-GEH Jura-Bourgogne est de 300 millions de KWh ce qui représente la consommation de Bourg en Bresse et Oyonnax réunis.

La retenue s'étend à l'amont du barrage sur 36 km jusqu'à Pont-de-Poitte sur une surface de 1600 ha.

Il est estimé qu'en cas de rupture du barrage, 46 communes de l'Ain serait submergée, la place Bellecour à Lyon sous 6 m d'eau et que l'onde se ressentirait jusque dans la Drôme. Des inquiétudes des antinucléaires vis-à-vis de la centrale du Bugey persistent. Cependant, le plan particulier d'intervention de Vouglans (PPI) écarte une rupture du barrage pour cause de séisme de forte magnitude, de glissement de terrain ou d'attentat, et considère comme exceptionnel le risque de crue. Sa visite est d'ailleurs interdite pour des raisons de sécurité.



© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- Plan de site
- Mentions légales
- Authentification

URL source: <http://perfc.dev02.linalis.com/diagnostic-thematiques/barrages>